

## Shanley, étudiante de 21 ans, dénonce les comptes de «revenge porn» sur Snapchat

Par [Emma Ferrand](#) • Publié le 16/04/2020 à 12:16 • Mis à jour le 16/04/2020 à 12:34



Selon la loi, le «revenge porn» peut être puni de 2 ans de prison et 60.000 € d'amende. Crédits photo: Shutterstock

•

**LE FIGARO PREMIUM**

> 1 € le premier mois

L'étudiante a fait supprimer plus de 200 comptes postant des photos et vidéos de jeunes filles dénudées sur les réseaux sociaux.

Depuis le début du confinement, les comptes «fisha» fleurissent sur les réseaux sociaux, publiant des photos et vidéos de jeunes filles dénudées dans le but de les «afficher». Pour pallier ce phénomène de «revenge porn», Shanley, 21 ans et étudiante en première année de licence de sciences politiques à l'université Paris VIII, traque et dénonce depuis le 23 mars dernier ces comptes.

L'idée de lutter contre le «revenge porn» lui est venue après que sa petite sœur âgée de 16 ans a tiré la sonnette d'alarme. *«Elle m'a prévenu que dans son lycée des Yvelines, plusieurs filles étaient affichées sur Snapchat»*, indiqué Shanley. L'étudiante retrouve alors les profils «fisha» en question, et les signale. *«Ce genre de compte existait déjà. Mais je me suis aperçue qu'il en existait pour chaque département d'Ile-de-France, et qu'au Havre, il y en avait depuis 2015»*. Depuis le confinement, Shanley a perçu une hausse du nombre de créations de ces groupes de discussion. *«En majorité, ce sont des garçons qui sont à la manœuvre. Ils n'ont plus la rue pour*

*faire du mal, donc ils utilisent les réseaux sociaux», explique la jeune fille.*

## Signaler massivement

Sur Twitter, l'étudiante reçoit jour après jour des messages de jeunes filles en détresse qui ont vu leurs «nudes» (photos dénudées, NDLR) circuler sur le réseau social de photos éphémères Snapchat ou sur la messagerie instantanée Telegram.

Pour faire supprimer chacun de ces comptes, Shanley envoie d'abord un signalement auprès du réseau social utilisé pour faire circuler les photos et vidéos intimes. Puis via [Net-Ecoute](#), une association qui œuvre pour la protection des mineurs et leur assurer une bonne sécurité sur internet. La jeune fille a également recours à la plateforme du ministère de l'Intérieur, [Pharos](#), et contacte directement [la gendarmerie par un chat en ligne](#).

«Certaines victimes n'osent pas parler du 'revenge porn' avec leurs parents, de peur de violences intrafamiliales»Shanley, 21 ans

L'étudiante utilise aussi dans certains cas la technique du«flooding», qui consiste à inonder de messages une conversation pour faire buguer celle-ci, la rendant inutilisable.

## 200 comptes «fisha» supprimés

Une activité qui lui prend énormément de temps. *«Je dors peu, je veille parfois jusqu'à 4h30 du matin pour coincer les preuves de comptes sur les réseaux sociaux et les signaler ensuite»,* partage-t-elle. Mais Shanley ne consacre pas la totalité de ses journées à ce combat. *«Je prépare mes partiels. J'ai des devoirs à rédiger et à renvoyer, mais je m'organise. Mes camarades me soutiennent à fond»,* assure la jeune fille.

Sa persévérance paie. En l'espace de trois semaines, plus de 200 comptes «fisha» ont été supprimés grâce aux signalements. Face à cette charge de travail, Shanley s'est entourée d'une vingtaine de coéquipières, la plupart lycéennes et étudiantes. C'est le cas de Mhawa, 17 ans, élève de terminale au Havre. *«Chaque compte supprimé est une victoire. Pour moi c'est d'autant plus important que j'ai été victime en décembre dernier de 'revenge porn'. Je pense à ma petite sœur de six ans, je ne veux pas qu'elle vive la même chose plus tard»,* confie-t-elle.

Idem pour Maeva, 16 ans, en classe de première dans un lycée de l'Essonne. Elle souhaite également protéger ses amies des comptes «fisha». *«J'ai une amie à qui c'est arrivé au collège. Je ne veux plus que d'autres filles souffrent comme elles, voire se suicident à cause des réseaux sociaux.»*

## L'étudiante a reçu 84 messages de menaces

Pour l'heure, Shanley et son équipe ont reçu près de trente témoignages d'adolescentes en détresse, bien souvent mineures. Parmi elles, une petite dizaine a porté plainte. *«Ce n'est pas toujours facile, car certaines n'osent pas en parler avec leurs parents, de peur de violences intrafamiliales»*, note Shanley. Quelques garçons sont également concernés par cette situation, mais peu sortent du silence. *«Ils ont trop honte»*, précise l'étudiante. Pour garantir la sécurité des victimes qui écrivent à Shanley, une adresse mail chiffrée a été créée: [jenesuispasseule@protonmail.com](mailto:jenesuispasseule@protonmail.com). *«Nous faisons attention à nos données et celles des gens qui nous écrivent. Nous sommes menacés, nous le savons.»*

«Le compte 'fisha' le plus important cumule plus de 240.000 personnes. C'est un danger» Me Rachel-Flore Pardo, avocate de Shanley

Depuis le début de son action, elle a reçu 84 messages menaçants et de harcèlement. Me Rachel-Flore Pardo, l'accompagne pour se défendre. *«Je prépare son dépôt de plainte et l'ai aidée à préparer un dossier de signalement auprès du parquet»*, explique l'avocate. Elle a également pris contact avec la secrétaire d'État chargée de l'égalité hommes-femmes Marlène Schiappa pour que les plateformes hôtes de ces comptes prennent davantage de directives. *«Snapchat prend les signalements en compte. Mais je suis inquiète pour Telegram. Le compte 'fisha' le plus important cumule plus de 240.000 personnes. C'est un danger»*, ajoute Me Pardo. En attendant, Shanley espère que la justice prendra en charge cette affaire et qu'une enquête sera ouverte.

Le «revenge porn» est un acte puni par la loi. Depuis 2016, l'article 226-2-1 du Code pénal indique que quand les faits concernent «des paroles ou des images présentant un caractère sexuel prises dans un lieu public ou privé, les peines sont portées à deux ans d'emprisonnement et à 60.000 € d'amende».